MAT865P - LANGAGE ET/EN MATHÉMATIQUES
AUTOMNE 2022

Fabienne Venant Bureau : PK-5925
Tél. 514-987- 3000, poste 8462
venant.fabienne@uqam.ca

Objectifs du cours

Le but de ce séminaire est d'initier une réflexion sur le rôle du langage dans le processus d'enseignement et d'apprentissage en mathématiques. Nous nous appuierons pour cela sur des recherches effectuées en didactique des mathématiques. Nous aborderons les thèmes émergents et récurrents comme les influences mutuelles dans la constitution des langages courants et mathématique (rôle de la polysémie), le rôle central du langage dans les activités mathématiques des élèves, l'articulation entre les différents moyens sémiotiques (langage verbal, langage écrit, dessin, figure, geste, regard...), le rôle de l'enseignant et de la langue d'apprentissage.

Déroulement du cours

Le cours est à envisager comme un lieu de réflexion collective et un séminaire de lecture. Il repose donc sur des lectures qui seront présentées et discutées lors des rencontres d. Le travail en dehors des rencontres consiste à lire des articles, écrire des synthèses et des réactions, concevoir, réaliser et rédiger un travail de session.

Échéancier du cours (à titre indicatif)

Date	Thème
8 septembre	Introduction –Éléments de linguistique, lexique et langage mathématique
14 septembre	
22 septembre	Discours mathématique Conférence « Fou comme un triangle », cœur des sciences. https://coeurdessciences.uqam.ca/evenements/details/1061.html
29 septembre -6 octobre	Pratiques langagières
13-20 octobre	Verbalisation
27 octobre-3novembre	Médiation sémiotique
10-17 novembre	Langage, gestes et expérience sensible
24 novembre -1 décembre	Mini projet de recherche
8 décembre	Présentation des projets et des synthèses
15 décembre	Semaine de rédaction : finalisation et remise des projets

Évaluation proposée

Travail		Modalités	Pond.	Échéance
5 lectures obligatoires		Individuel ou en équipe	40%	29 septembre 13 octobre 27 octobre 10 novembre 24 novembre
Projet	Bibliographie et question de recherche	Individuel ou en équipe	20%	24 novembre
	Présentation orale du projet		10%	8 décembre
	Rapport écrit du projet		20%	15 décembre
Synthèse		Individuel ou en équipe	10%	Orale, le 8 décembre

Tous les travaux sont à remettre sur la page Moodle du cours.

Lecture obligatoire : chaque étudiant devra préparer une fiche de lecture sur un des articles proposés par l'enseignant et en faire une présentation devant la classe. Elle sera partagée avec le groupe en vue de l'élaboration de la synthèse. Il devra aussi proposer et présenter une lecture scientifique complémentaire sur le même thème et justifier son choix.

Projet : le projet consiste à émettre une question de recherche, en lien avec le langage dans l'enseignement des mathématiques, s'appuyant sur un travail bibliographique (entre 5 et 10 articles, en plus de ceux étudiés en classe), à concevoir un mini-protocole de recherche pour explorer cette question, à le mettre en œuvre (entrevue avec des chercheurs en mathématiques ou en didactique des mathématiques, observation ou expérimentation en classe ou hors classe, avec des élèves ou des étudiants…) et à présenter le questionnement et les résultats obtenus oralement et dans un rapport écrit.

Le projet se fera en quatre étapes :

1. Choix d'une question de recherche reposant sur un travail bibliographique
2. Réalisation de la recherche
3. Présentation orale le 8 décembre
4. Rapport écrit (10 pages maximum)

Synthèse : les étudiants pourront choisir le support de leur choix pour présenter une synthèse des notions, théories et concepts vues en cours, en les organisant et en les mettant en relation les uns avec les autres. La présentation ne devra pas dépasser 5mn. Ce travail peut être réalisé de façon individuelle ou en équipe.

Ressources disponibles pour le cours

Une page Moodle a été créée pour ce cours, et elle sera complétée au fur et à mesure de l'avancement du cours. Vous y trouverez notamment tous les textes étudiés ainsi que les présentations et autres documents de cours.

UQÀM | Université du Québec à Montréal

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour plus d'information :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Décembre 2019

UQÀM | Université du Québec à Montréal

Politique nº42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement
Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

RÈGLEMENT 18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.